

## Faculté de sciences appliquées



### AMCO2591 Législation du bâtiment et éléments du droit industriel

[22.5h] 2 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

**Enseignant(s):** Pierre Nihoul  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Deuxième cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Le cours tend à initier les étudiants ingénieurs-architectes et ingénieurs des constructions au droit de l'urbanisme, de construction, des biens immobiliers, des professions immobilières et du développement industriel.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Matières traitées :- les droits respectifs de la puissance publique et des personnes privées dans l'utilisation du sol : plans d'aménagement, règlement sur la bâtisse et les lotissements, expropriations pour cause d'utilité publique, permis de bâtir et de lotir, la propriété immobilière, les servitudes.- le régime juridique de la construction : la profession d'architecte, le contrat de l'architecture, le contrat d'entreprise, les marchés administratifs.- l'industrie dans le développement régional : infrastructure, équipements, réglementation, planification.- le logement : secteur public, encouragement à l'initiation privée, protection des acquéreurs et des locataires.

#### Résumé : Contenu et Méthodes

Ce cours ne sera plus donné après l'année académique 2007-2008

#### Autres crédits de l'activité dans les programmes

<b>ARCH23</b>	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil architecte	(2 crédits)	Obligatoire
<b>GC22</b>	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(2 crédits)	
<b>GC23</b>	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(2 crédits)	Obligatoire